

AVEC VOUS LA CFTD VEUT ALLER PLUS LOIN

VOEUX 2008 de votre section syndicale CFDT

Chers collègues et amis,

Cette année 2008 sera marquée par le renouvellement du Directoire, celui-ci a d'ailleurs déjà commencé avec le départ prévu en date du 5 janvier du Président Jean Paul DUCEPT et la nomination de Monsieur Alain DENIZOT en qualité de Président du Directoire à qui nous souhaitons la bienvenue en lui précisant que les relations sociales dans notre entreprise, sans être trop amicales, sont riches et ne pourraient souffrir d'une modification liée à un changement de comportement de la Direction.

Nous enregistrons la nomination de Sébastien DIDIER au Directoire, nous en profitons pour le féliciter, cette situation étant exceptionnelle puisque pour évoluer à un poste tel que celui-ci il faut changer d'entreprise. Deux têtes nouvelles au Directoire nous permettent de penser qu'au mois d'avril il n'y aura pas de révolution liée à un nouveau remaniement, du moins nous l'espérons.

Cette année 2008 fera l'objet d'une réorganisation importante de la Production Bancaire et un nombre non négligeable de nos collègues va subir une modification substantielle de son contrat de travail. La CFDT réaffirme ici son soutien infailible à tous les collègues concernés par cette modification et met et mettra tout en oeuvre pour que les impacts humains, liés à cette modification, soient les plus acceptables possibles.

2008 verra à nouveau une modification du calcul de la part variable, modification faisant une part de plus en plus belle à la partie individuelle (70% contre 50% en 2007). Toutes les décisions concernant la part variable incombent à la seule direction de l'Entreprise car il n'y a aucun accord qui régit la part variable. La CFDT va, par le biais de ses représentants au CE, tout faire pour que, contrairement à 2007, cette part variable soit le reflet et la récompense de la réalité du travail fourni.

La CFDT a signé avec le Syndicat Unifié et la Direction, en date du 21 décembre, un accord réglementant une contrepartie au dépassement du temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail pour raisons professionnelles, nous vous invitons à le consulter dès qu'il sera en ligne sur intranet. Sans être transcendant, il permet de récupérer une partie des heures effectuées en dehors du temps normal de travail. Avant cette signature, il n'y avait aucune récupération prévue officiellement.

Nous avons également signé le 21 décembre avec la Direction un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cet accord se veut être un cadre de référence dans lequel la gestion des emplois et des compétences sera affectuée.

La CFDT n'est pas signataire du dernier accord salarial mais nous notons l'impact que celui-ci aura notamment sur les petits salaires.

Nous souhaitons également, et nous avons pour cela alerté la Direction, revisiter un accord concernant la RAM Picarde (rémunération annuelle minimale) qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui, de ce fait, ne suit pas les augmentations générales.

Le rôle du Syndicat est de vous tenir informés et de défendre bec et ongles les intérêts de l'Entreprise et des salariés dans le respect des uns et des autres, c'est ce que nous faisons et vous le savez puisque vous nous renouvez votre confiance à chaque élection professionnelle.

Pour autant, nous avons, et plus que jamais, besoin de votre adhésion pour mener à bien tous les dossiers qui se présentent à nous et c'est par un appel du pied que nous vous invitons à nous rejoindre au sein de notre famille CFDT. Pour cela, il vous suffit de contacter un de nos représentants et de lui indiquer que vous souhaitez adhérer.

C'est, nous le savons, une démarche qui n'est pas toujours facile mais elle est absolument nécessaire pour que la CFDT continue à exercer, en toute légitimité, le travail qui est le sien dans l'intérêt de la collectivité.

Au nom de la section syndicale CFDT, et en mon nom, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour cette année nouvelle. Vœux de santé, de bonheur pour tous ceux qui vous sont chers mais également vœux de réussite professionnelle, avec une pensée particulière pour les collaborateurs de la Production Bancaire, et nous espérons pouvoir compter sur vous le jour où, dans l'intérêt général, cela deviendrait une nécessité.



Syndicalement vôtre,

Claude SERVAIS

Délégué Syndical Central

Et

Vos représentants CFDT au CE, CHSCT, DP, COS et les Délégués Syndicaux de site.

C. BAUDRY, B. BACQUET, M.F. BLANCHARD, I. BILLAUD, F. CARDON, I. CLAEYS, D. CLOSSET, C. COUELLE, S. CORBEAU, I. CARRE, E. CRESSA, P. DAZIN, B. PIERROT / DELMATTI, M.F. DECLEIR, M. FOURRE, A. FRION / LEVEQUE, M.E. JAMIN, M. LAHAYE, S. LEFEVRE, I. LEVIEL, P. LUCOT, C. MILON, B. MINEL, B. MORELE, S. PHILIPPOTEAU, R. PLY.

P. ANSELMETTI, P. BICHEL, R. EDEL, C. FAYE, J.M GAJDA, J.L GERVAIS, D. GOURET, S. HAYE, D. LIEVIN, J.P. LEROY, S. LATTIER, P. LEFEVRE, J.L LIOTARD, J.L. MACAIGNE, P.MECIAR, T. PACHECO, A. PARADIS, J.P. POTDEVIN, A. SOMONT, M. SOYEUX, A. ZAGLANICZNY.